



## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2026

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

**Étaient présents :** Valérie LE BERRE, Jean-Pierre LAFARGE, Joanna TONNEAU, Pascal REVEL, Michel MOROT, Anna QUANDALLE, Martine DUFOUR, Pascal THEVENARD, Camille TRÉMEAU, Carole BRAMARD-RICHY, Matthieu VION, Cyrille BORDET, Raphaëlle HUBSCHWERLIN, Josselin DUBOC.

**Secrétaire de séance :** Valérie LE BERRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le procès-verbal du 6 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 2. Arrêtés de délégation de fonctions et signature à chaque adjoint

Monsieur le maire informe le conseil municipal des arrêtés de délégation de fonction et de signature pris au bénéfice des adjoints :

##### **Valérie LE BERRE : 1<sup>er</sup> adjoint :**

Affaires scolaires/Finances/Budget/Affaires administratives

- Relation avec l'équipe pédagogique de l'école, étude des besoins ;
- Amélioration, suivi ou mise en place du périscolaire ;
- Contrôle des finances, participation à la réalisation du budget ;
- Gestion des affaires administratives, gestion du personnel.

##### **Jean-Pierre LAFARGE : 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Terrains communaux/Bois/Prairies/Agriculture/Érosion/Lagune/Cimetière

- Gestion des terrains et des bois communaux ;
- Entretien des chemins et des fossés, suivi de l'érosion des sols ;
- Entretien du cimetière et suivi des procédures relatives à la reprise de concessions (délégation de signature pour tous actes ou documents) ;
- Gestion du matériel d'entretien.

##### **Joanna TONNEAU : 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Bâtiments communaux/Logements/Action sociale/Animation culturelle et sportive

- Suivi des travaux concernant la rénovation de bâtiments communaux ;
- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux et des logements, suivi des contrats d'entretien ;
- Gestion des actions sociales ;
- Relation avec les associations ;
- Animation des activités culturelles et sportives.

##### **Pascal REVEL : 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Voirie/Aménagement/Réseaux/Ordre public

- Gestion de la voirie, suivi des travaux concernant la voirie ;
- Gestion des réseaux (assainissement collectif, eaux pluviales), suivi des travaux concernant les réseaux ;
- Entretien des espaces verts et des zones de loisirs ;
- Gestion des agents techniques (cantonniers) ;
- Gestion de l'ordre public.

### 3. Création des commissions communales

Après concertation, Monsieur le maire propose de créer les commissions communales suivantes :

- Finances-Budget-Affaires économiques-Appel d'Offres
- Voirie-Aménagement-Réseaux-Cimetière
- Terrains communaux-Bois-Prairies-Agriculture-Érosion-Lagune
- Bâtiments communaux-Logements-Urbanisme-Église
- Affaires scolaires
- Affaires administratives : Gestion du personnel communal, Archives
- Action Sociale, Animation culturelle et sportive
- Information-Communication-Informatique
- Jumelage

Et de désigner les membres comme suit :

- **Finances-Budget-Affaires économiques-Appel d'Offres**  
Valérie LE BERRE, Michel MOROT, Carole BRAMARD-RICHY, Camille TREMEAU
- **Voirie-Aménagement-Réseaux-Cimetière**  
Pascal REVEL, Jean-Pierre LAFARGE, Pascal THEVENARD, Martine DUFOUR, Michel MOROT
- **Terrains communaux-Bois-Prairies-Agriculture-Érosion-Lagune**  
Jean-Pierre LAFARGE, Pascal REVEL, Pascal THEVENARD, Matthieu VION, Cyrille BORDET
- **Bâtiments communaux-Logements-Urbanisme-Église**  
Joanna TONNEAU, Josselin DUBOSC, Matthieu VION, Anna QUANDALLE, Raphaëlle HUBSCHWERLIN, Michel MOROT
- **Affaires scolaires**  
Valérie LE BERRE, Michel MOROT, Raphaëlle HUBSCHWERLIN et Josselin DUBOC
- **Affaires administratives : Gestion du personnel communal, Archives**  
Valérie LE BERRE, Michel MOROT, Carole BRAMARD-RICHY, Martine DUFOUR
- **Action Sociale, Animation culturelle et sportive**  
Joanna TONNEAU, Anna Quandalle, Carole BRAMARD-RICHY, Jean-Pierre LAFARGE, Martine DUFOUR, Valérie LE BERRE
- **Information-Communication-Informatique**  
Michel MOROT, Camille TRÉMEAU, Josselin DUBOC, Martine DUFOUR, Cyrille BORDET, Valérie LE BERRE
- **Jumelage**  
Jean-Pierre LAFARGE, Joanna TONNEAU, Anna QUANDALLE, Pascal REVEL

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **De créer les commissions communales susmentionnées ;**
- **D'en désigner les membres tels que présentés.**

### 4. Désignation des délégués du Syndicat Départemental Energie Saone et Loire (SYDESL)

La commune est membre du SYDESL et à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, elle doit désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au Comité Territorial de Mâconnais-Beaujolais du SYDESL.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de désigner :**

- **Arnaud MAIRE DU POSET et Cyrille BORDET, délégués titulaires,**
- **Pascal REVEL délégué suppléant**

**pour représenter la commune au syndicat départemental Energie Saone et Loire.**

### 5. Désignation des délégués du Syndicat Mixte des Eaux du Haut Maconnais (SMEHM)

Le SMEHM est maître d'ouvrage assurant l'alimentation collective en eau potable des 18 communes adhérentes, avec SUEZ en délégation de service public. À la suite des élections municipales et dans le cadre du renouvellement des instances du syndicat, nous devons procéder à la désignation de nos représentants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de désigner :**

- Jean Pierre LAFARGE et Pascal THEVENARD délégués titulaires
- Raphaëlle HUBSCHWERLIN et Pascal REVEL délégués suppléants

**pour représenter la commune au Syndicat Mixte des Eaux du Haut Maconnais.**

#### **6. Désignation du représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD)**

Monsieur le maire expose que à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à représenter la commune au sein l'Agence Technique Départementale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-33

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées générales Extraordinaires du 29 novembre 2010, du 11 décembre 2015 et 10 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012, 5 décembre 2013, 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 novembre 2020, par laquelle la commune d'UCHIZY a décidé d'adhérer aux statuts et au règlement intérieur de l'Agence technique départementale de Saône et Loire ;

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales sont tenus de désigner leurs membres ou leurs délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dont elles sont membres ;

Considérant que cette désignation doit être opérée à chaque renouvellement général des organes délibérants des collectivités territoriales ;

Considérant que, conformément aux statuts de l'Agence Technique départementale de Saône et Loire, chaque collectivité adhérente désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant chargés de représenter la collectivité au sein de l'Agence Technique départementale de Saône et Loire ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1 :** De désigner les personnes suivantes comme représentantes de la commune d'Uchizy au sein de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire :

- Michel MOROT, délégué titulaire
- Valérie LE BERRE, déléguée suppléante

**Article 2 :** De dire que Michel MOROT, délégué titulaire ou, en cas d'empêchement, Valérie LE BERRE, déléguée suppléante siègera au sein des instances de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire, à savoir l'Assemblée générale ordinaire, l'Assemblée générale extraordinaire et éventuellement le Conseil d'administration ;

**Article 3 :** De dire que Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

**Article 4 :** D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

## 7. Désignation des délégués SIVU Uchizy-Montbellet

À la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siégeront au Syndicat à Vocation Unique Uchizy-Montbellet :  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de désigner :**

- Matthieu VION et Anna QUANDALE, délégués titulaires,
- Camille TREMEAU et Carole BRAMARD-RICHY, déléguées suppléantes

**pour représenter la commune au Syndicat à Vocation Unique Uchizy-Montbellet.**

## 8. Questions diverses

### - Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois (CCMT)

Pour information, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein du conseil communautaire sont désignés selon l'ordre du tableau du conseil municipal. Uchizy ne possède plus qu'un conseiller communautaire qui siégera à la CCMT. C'est donc le maire, Arnaud MAIRE DU POSET qui est conseiller communautaire.

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, un suppléant est désigné dans l'ordre du tableau du conseil municipal. C'est donc le 1<sup>ère</sup> adjoint, Valérie LE BERRE qui participera au conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'indisponibilité du maire.

Pour information, tous les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions intercommunales après désignation.

### - Référent territorial ambroisie

La lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, a été rendue obligatoire par arrêtés préfectoraux dans tous les départements de Bourgogne Franche-Comté depuis 2018. La commune doit désigner un nouveau référent territorial ambroisie, à la suite de l'installation du nouveau conseil. Le nouveau référent pourra suivre une formation (le lieu de formation le plus proche Beaune le 28 mai).

Jean-Pierre LAFARGE, est désigné référent ambroisie

### - Nom école

Lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante nous a informé de son souhait d'avoir un nom pour l'école.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de créer un groupe de travail afin de réfléchir à une proposition**

Séance levée à 21h 15

**Secrétaire de séance,  
Valérie LE BERRE**

**Le Maire,  
Arnaud MAIRE DU POSET**